



Déplacements des personnes à mobilité réduite

La municipalité s'est engagée à mener des actions destinées à améliorer sensiblement le quotidien des personnes en situation de handicap.

Cette volonté politique est portée par la Commission communale d'accessibilité. Présidée par le maire, elle est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Parmi ses différentes missions, la Commission communale d'accessibilité oeuvre pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite dans l'espace communal en améliorant, sur le long terme, l'accès des bâtiments existants, de la voirie, des espaces publics et des transports.

La carte d'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite est à consulter ci-dessous :

ALLER PLUS LOIN

TÉLÉCHARGER LA CARTE D'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE :



carte_PMR.pdf

▼ **TÉLÉCHARGER** (.PDF, 2,83MO)

VILLE DE
Livry-Gargan **LG**

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43